

COMMUNE DE SANTA-MARIA-POGGIO (Haute-Corse)

SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI

Notaires associés

Résidence TADDEI Bastien BP 37

20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.

Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 8 avril 2026

Suivant acte authentique reçu par **Me Jean-Mathieu NICOLAI**, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription : **1°/ Mme Marie-Thérèse CESARINI**, dt à AIX-EN-PROVENCE (13090), 17 rue Léon Blum, Le Sénanque, née à SANTA-REPARATA-DI-MORIANI (20230) le 02/06/1936, vve de Mr LUCIANI. **2°/ Mme Pierrette CESARINI**, dt à NICE (06000), 5 rue Colonel Gassin, Arc en Ciel, L'Aigle, née à SANTA-REPARATA-DI-MORIANI (20230) le 22/01/1939. **3°/ Mme Marie Madeleine CESARINI**, en son vivant dt à FALICON (06950), 815 chemin du Faliconnet, née à CERVIONE (20221) le 05/11/1934, décédée à FALICON (06950) le 25/03/2020.

Sont conjointement et indivisément propriétaires du **BIEN** ci-après désigné, à concurrence d'**1/3** chacune, et en propre, et avant toute union, savoir :

DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE DE SANTA-MARIA-POGGIO (HAUTE-CORSE) :

Une parcelle de terre cadastrée **section B n°83** ldt PIANELLI (00 ha 04 a 20 ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Jean-Mathieu NICOLAI